



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître Antoine RÉGLEY
229 rue Solférino
59000 Lille

1 Moia



Affaire suivie par JU

Paris, le
Réf. : J

19 JAN 2023

Maître,

En date des 2 et 13 décembre 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme Valentine

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 31 octobre 2020 ont été extraites et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel elle a participé les 7 et 8 décembre 2022 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et des outre-mer et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Christophe BOUBA